

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE RTL GROUP
DU 28 AVRIL 2021**

PROJET DE RESOLUTIONS

1 Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé

(Ne requiert pas de résolution)

2 Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2020

2.1 Approbation des comptes sociaux 2020

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.2 Approbation des comptes consolidés 2020

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3 Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, décide la distribution d'un dividende d'un montant brut de EUR 3,00.- par action.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

- Résultat de l'exercice 2020:	EUR 4.627.791
- Résultat reporté:	EUR 708.651.448
- Prime d'émission au 31 décembre 2020:	<u>EUR 4.691.802.190</u>
- Montant distribuable:	EUR 5.405.081.429
- Dividende:	- EUR 464.228.418

Le solde sera affecté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2021 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur pour

les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

4 Rapport sur les rémunérations

4.1 Approbation du rapport 2020 sur les rémunérations

L'Assemblée générale approuve, à titre consultatif, le rapport 2020 sur les rémunérations.

4.2 Fixation des émoluments des administrateurs

L'Assemblée générale fixe à EUR 1.365.370 le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2020 aux administrateurs non-exécutifs (2019: EUR 1.353.288).

5 Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé

5.1 Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs de leur mandat en qualité d'administrateurs au cours de l'année 2020.

5.2 Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2020.

6 Nominations statutaires

6.1 Ratification de la cooptation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Rolf Hellermann, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2020, suite à la démission de Monsieur Bernd Hirsch. Cette désignation a pris effet le 1^{er} janvier 2021, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

6.2 Désignation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023, Madame Pernille Erenbjerg, ayant pour adresse Esplanaden 5, 4tv, 1263 Copenhagen K, Denmark.

6.3 Renouvellement des mandats des administrateurs exécutifs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs exécutifs en place et décide de renouveler pour une période

de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023, les mandats d'administrateur exécutif de Messieurs Thomas Rabe et Elmar Heggen.

6.4 Renouvellement des mandats des administrateurs non-exécutifs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non-exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023, les mandats d'administrateur non-exécutif de Messieurs Guillaume de Posch, Thomas Götz, Rolf Hellermann, Immanuel Hermreck, Jean-Louis Schiltz, Martin Taylor, Madame Bettina Wulf et Madame Lauren Zalaznick.

6.5 Renouvellement du mandat d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat d'administrateur non-exécutif de Monsieur James Singh et décide de renouveler pour une période de un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur non-exécutif de Monsieur James Singh.

6.6 Nomination du réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration, au terme de la présente Assemblée générale, du mandat de KPMG Luxembourg, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021, la société KPMG société coopérative établie et ayant son siège social au 139, avenue John F-Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.